

## Les nouveaux standards d'échanges d'information géographique EDIGéO et DXF-PCI

Les modifications apportées aux standards d'échange de 2002 comportent des évolutions techniques et une présentation plus complète des fichiers produits.

### 1. STANDARD EDIGéO

#### 1.1. Une nouvelle présentation

Ce nouveau standard a été complètement revu pour permettre une meilleure compréhension de ce format.

##### 1.1.1. Présentation des fichiers constituant un lot EDIGéO

Deux nouveaux chapitres présentent les liaisons entre les fichiers (chapitre 3) et le contenu de ceux-ci (chapitre 4). Ces chapitres permettront aux utilisateurs du format EDIGéO de mieux appréhender les liens et les contenus des différents fichiers constituant un lot EDIGéO.

##### 1.1.2. Présentation de la géométrie

Ce nouveau chapitre (5) a été créé pour préciser aux utilisateurs du plan cadastral mais aussi aux prestataires chargés de la vectorisation les notions de géométries et de topologie présentes dans le plan cadastral.

##### 1.1.3. Présentation de la toponymie

Le chapitre (6) concernant la toponymie présente les règles de constitution des libellés des objets du plan cadastral.

##### 1.1.4. Recommandations de vectorisation

Afin de simplifier l'information des prestataires, il a été décidé de fusionner les standards d'échange et le document de recommandation de vectorisation des plans cadastraux (datant de mai 1995) en créant un nouveau chapitre (7).

##### 1.1.5. Description des objets et des relations échangeables

La description des objets et des relations échangeables a été complètement revue pour donner le maximum d'information sur les objets et les relations présents dans le plan cadastral au format EDIGéO.

#### 1.2. Des évolutions techniques

##### 1.2.1. Prise en compte des nouvelles classes de précision

Les valeurs de l'attribut QUPL (qualité du plan) du composant Subdivision de section deviennent :

Valeur	Libellé
01	Plan régulier établi avant le 20/03/1980
02	Plan non régulier
03	<b>Plan de qualité P3 ou classe de précision [10 cm]</b>
04	<b>Plan de qualité P4 ou classe de précision [20 cm]</b>
05	<b>Plan de qualité P5 ou classe de précision [40 cm]</b>

Cette évolution n'a pas d'impact sur le modèle conceptuel de données.

### 1.2.2. Prise en compte des échelles spécifiques à la Guyane

L'attribut EOR (échelle d'origine) du composant Subdivision de section peut avoir jusqu'à 6 caractères numériques et pourra contenir les valeurs supplémentaires 100 000, 150 000, 200 000, 250 000, 300 000, 350 000 et 400 000.

Cette évolution a un impact mineur sur le modèle conceptuel de données.

### 1.2.3. Prise en compte des nouveaux systèmes de références géographiques pour les points de canevas

Les valeurs et libellés existants restent inchangés, la DGFIP a ajouté des précisions planimétriques.

Valeurs	Libellé
(00)	(Aucun)
01	Canevas géodésique 1 <sup>er</sup> ordre
02	Canevas géodésique du 2 <sup>ème</sup> ordre
03	Canevas géodésique du 3 <sup>ème</sup> ordre
04	Canevas géodésique du 4 <sup>ème</sup> ordre
05	Canevas complémentaire (5 <sup>ème</sup> ordre)
06	Canevas d'ensemble ou de stéréopréparation de précision
07	Canevas d'ens. ou de stéréopréparation ord., y compris triangulaire depuis 1980
08	Canevas polygonal de précision
09	Canevas polygonal ordinaire ou depuis 1980
10	Aérocanevas ou charpente photogrammétrique
11	Point de charpente
12	Localisation planimétrique d'un point de nivellement
<b>20</b>	<b>Canevas pérenne ou de précision (depuis 2001)</b>
<b>21</b>	<b>Canevas ordinaire ou pré AFAP ou de stéréopréparation pour prise de vue inférieure à 1/4000 (depuis 2001)</b>
<b>22</b>	<b>Canevas de stéréopréparation pour une prise de vue au 1/2500 (depuis 2001)</b>
<b>23</b>	<b>Canevas d'appui sur géoréférencement (depuis 2001)</b>
<b>24</b>	<b>Canevas géodésique RGF93-RRF</b>
<b>25</b>	<b>Canevas géodésique RGF93-RBF</b>
<b>26</b>	<b>Canevas géodésique RGF93-RDF</b>
<b>27</b>	<b>Canevas géodésique WGS84-UTM Nord fuseau 20 (971 et 972)</b>
<b>28</b>	<b>Canevas géodésique RGF95-UTM Nord fuseau 22 (973)</b>
<b>29</b>	<b>Canevas géodésique RGR92-UTM Sud fuseau 40 (974)</b>
<b>30</b>	<b>Canevas géodésique RGM04-UTM Sud fuseau 38 (976)</b>
<b>98</b>	<b>Point de levé cadastral</b>

Cette évolution a un impact mineur sur le modèle conceptuel de données.

#### 1.2.4. Une nouvelle classification des points de canevas

Une nouvelle organisation des points de canevas du plan cadastral a été mise en place pour faciliter la séparation entre les points de canevas de l'IGN et ceux du cadastre.

Représentation	Code	Signification
	<b>71</b>	<b>Point géodésique borné</b>
	<b>72</b>	<b>Point géodésique non borné</b>
	<b>73</b>	<b>Point borné cadastral ordinaire ou pré AFAP ou appui pour une prise de vue pour un plan de classe de précision [20 cm]</b>
	<b>74</b>	<b>Point borné pérenne ou cadastral de précision</b>
	<b>75</b>	<b>Point borné appui pour une prise de vue pour un plan de classe de précision [10 cm]</b>
	<b>76</b>	<b>Point borné d'appui de géoréférencement</b>
	<b>77</b>	<b>Repère NGF</b>
	<b>78</b>	<b>Borne du NGF</b>
	<b>79</b>	<b>Nivellement MRL</b>
	<b>80</b>	<b>Autre repère de nivellement</b>
	<b>81</b>	<b>Borne limite de commune</b>

Cette évolution a un impact majeur sur le modèle conceptuel de données.

#### 1.2.5. De nouveaux détails topographiques ponctuels et linéaires

Des objets génériques ponctuels et linéaires sont créés et sont associés à un libellé afin d'apporter des précisions quant à la compréhension du plan cadastral.

Attribut	Définition	Type	Valeurs
<b>SYM</b>	Genre du détail topographique ponctuel	Texte (2c)	12 : Calvaire 30 : Flèche de cours d'eau 47 : Halte 48 : Arrêt 49 : Station 50 : Pylone 63 : Puits <b>98 : Divers ponctuel</b>

Cette évolution a un impact mineur sur le modèle conceptuel de données.

Attribut	Définition	Type	Valeurs
SYM	Genre du détail topographique linéaire	Texte (2c)	14 : Symbole d'église 15 : Symbole de mosquée 16 : Symbole de synagogue 17 : Limite d'Etat 18 : Limite de département 19 : Amorce de limite de commune 21 : Chemin 22 : Amorce de voie 23 : Sentiers, Trottoirs 24 : Gazoduc ou oléoduc 25 : Aqueduc 26 : Téléphérique 27 : Ligne de transport de force 29 : Rail de chemin de fer 31 : Flèche de rattachement d'un numéro de parcelle ou de la référence d'un bâtiment sur domaine non cadastré 62 : Terrain de sports, petits ruisseaux 64 : Parking, terrasse, surplomb <b>98 : Divers linéaire</b>

Cette évolution a un impact mineur sur le modèle conceptuel de données.

#### 1.2.6. Des libellés plus longs

La taille des libellés est augmentée et sera dorénavant limitée à 255 caractères. Cela concerne les objets :

- VOIE PONCTUELLE ;
- LIEU-DIT ;
- BATIMENT ;
- TRONCON DE VOIE ;
- AXE DE VOIE ;
- TRONCON DE COURS D'EAU ;
- DETAIL TOPOGRAPHIQUE PONCTUEL ;
- DETAIL TOPOGRAPHIQUE LINEAIRE ;
- DETAIL TOPOGRAPHIQUE SURFACIQUE.

Cette évolution a un impact mineur sur le modèle conceptuel de données.

## **2. STANDARD DXF-PCI**

### **2.1. Une nouvelle présentation**

Les principales évolutions sont :

- une présentation générale du format DXF (chapitre 1) ;
- une présentation, dans le standard, des recommandations pour la vectorisation du plan cadastral (chapitre 4).

### **2.2. Des évolutions techniques**

#### 2.2.1. Le code arpentage de la parcelle

Si la parcelle n'est pas arpentée, le XDATA COAR est vide.

#### 2.2.2. Des évolutions conformes à celle du standard EDIGÉO

Les évolutions portant sur les subdivisions de section et les points de canevas présentées ci-avant sont valables pour le standard DXF-PCI